

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 mars 2020

N° 2020 – 12

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-05

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt, le 10 mars à 10 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	9	
Votants :	10	
Nombre de voix :	15	
Date de la convocation : 03 mars 2020		

Présents : Mme BOURDONCLE, MM. BERTELLI, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, TOURREL, VALETTE et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONSANG, MOLLE, RESONGLES et SAZY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
 Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
 M. JOLIBERT (Paierie Départementale)

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2019 – Budget Principal

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2018 s'élevant à 1 698 870.57 € (hors prise en compte de restes à réaliser de cette section en dépenses et recettes),
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes de la dite section s'élève à 496 123.91 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 496 123.91 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 1 202 746.66 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

*

**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 496 123.91 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 1 202 746.66 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Fait et délibéré le 10 mars 2020

Le Président,
 Michel WEILL